



Arnaque a la banque, imitation de ma signature

Par **didiweby**, le **26/04/2010** à **11:03**

Bonjour, rnJ'ai souscrit un nouveau contrat dans une banque, suite a un déménagement hors de mon département. J'ai demander l'ouverture d'un compte courant avec moyen de paiement VISA + chèque; et le rapatriement de mes compte d'épargne souscrit dans la même enseigne. rnQuelques jours plus tard, je m'aperçois d'un prélèvement d'une assurance a 3€ par trimestre. J'appelle ma banque qui ne comprend pas car informatiquement n'a pas de contrat a mon nom pour cette assurance, de plus je n'ai pas signé de papiers pour cette dernière. Ils me demandent de résilier cette dernière, alors que je ne l'ai pas souscrite. Bien entendu le remboursement de cette somme n'a pas été invoquée. rnDans la semaine suivante, je reçois un code confidentielle, pour une carte me permettant de faire des achats a crédit. rnBien entendu, je rappelle en demandant de quoi il s'agit, réponse: cela est inclus avec votre carte VISA, si vous ne la voulez pas, il faut la récupérer et faire une résiliation. Chose étrange puisque je ne l'ai pas demander. rnUn conseiller de cet organisme de crédit m'appelle en me demandant de récupérer la carte a ma banque, je lui dit que je n'ai pas souscrit cette carte et me signale qu'il faudra de toute manière payer la cotisation de 16€, cotisation annuelle. rnJ'ai donc demander a cette organisme de bien vouloir m'envoyer mon contrat, et chose étonnante c'est que je reçois aujourd'hui un contrat avec autorisation de prélèvement sur mon compte courant, signée par une autre personne (signature imitée) et à date d'ouverture de mes comptes. rnDepuis plusieurs jours, ma conseillère doit me rappeler, et bien entendu, pas de nouvelles de sa part. rnQue faire face a cette banque et la conseillère qui a souscrit des contrat a mon insu en imitant ma signature ? Dois je porter une plainte pour usurpation ? rnMerci